

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AUTHIE

CONSEIL SYNDICAL

Réunion du 7 novembre 2019

Ordre du jour :

Accueil de Monsieur Henri DEJONGHE, Maire d'Auxi-le-Château;

- **Introduction de Madame Marie BAVILLE, Sous-Préfète de Montreuil-sur-Mer et de Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville;**
- **Présentation des statuts du syndicat mixte et les décisions des EPCI-FP;**
- **Elections du Président ;**
- **Règlement intérieur :**
 - **Choix du nombre de vice-présidents ;**
 - **Election des vice-présidents;**
 - **Election des membres du bureau;**
 - **Choix des commissions thématiques;**
 - **Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres.**
- **Désignation des délégués aux Commissions Locales de l'Eau Canche et Authie;**
- **Dénomination et acronyme du syndicat mixte ;**
- **Présentation du projet de règlement interne des achats à procédure adaptée ;**
- ***Délibération relative à la reconnaissance du syndicat mixte en tant qu'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE);****
- ***Plan de gestion de la Canche et Affluents : Projets de restauration année 2020***
- ***Présentation des résultats de la consultation et choix du prestataire****
- **Calendrier de travail du conseil ;**
- **Questions diverses.**

*** Points ajoutés à l'ordre du jour**

Participants :

Etaients présents : **Monsieur Hubert Douay, Monsieur Bruno Roussel, Monsieur Lucien Bonvoisin et Monsieur Bruno Delenclos**, délégués représentant la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; **Monsieur Pascal Deray, Monsieur Philippe Lejosne, Monsieur Alain Carlier et Monsieur Bernard Bayot**, délégués représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; **Monsieur Freddy Bloquet, Monsieur Henri Boitel, Monsieur Marcel Leclercq, Monsieur Henri Dejonghe**, Monsieur Claude Coquart et Monsieur Yves Hostyn délégués représentant la Communauté de Communes du Ternois ; **Monsieur Nicolas Pichonnier et Monsieur Constant Vasseur** délégués représentant la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois ; **Monsieur Damien Bricout** délégué représentant la communauté de Communes des Campagnes de l'Artois ; **Monsieur Gérard Houssé et Monsieur Jean-Marie Guénez** délégués représentant la Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; **Monsieur Francis Petit, Monsieur Jean-Michel Magnier** et Monsieur Michel Duhautoy représentant la Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie ; **Monsieur Claude Patte, Monsieur Gérard Lheureux, Monsieur Claude Hertault**, Monsieur Guy Taeck et Monsieur Jean-Marc Trunet représentant la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre.

Absents excusés : Monsieur Jean-Claude Darque représentant la Communauté de Communes des 7 Vallées ; Monsieur Marc Ricart délégué représentant la Communauté de Communes du Ternois ; Monsieur Christian Régnier délégué représentant la Communauté de Communes Desvres-Samer.

2

Autres membres présents : Madame Baviile, Sous-Préfète de Montreuil sur Mer ; Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d'Abbeville ; Monsieur Jean-Charles Bruyelle CLE Canche et Authie ; Monsieur Bruno Cousein Président de la Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois ; Monsieur Lafitte Communauté de Communes du Pays du Coquelicot ; Monsieur Lemaire Président de l'ASA Basse Vallée de l'Authie ; Monsieur Blondel Jean-François représentant le Conseil Départemental 62 ; Monsieur Olivier Maury représentant la DDTM 62 , Monsieur Philippe Ducrocq Président de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois.

Nombre de délégués en exercice : 30

Nombre de délégués présents : 22

Nombre de délégués présent représentant le quorum : 22

Titulaires : 22

1 – Accueil de Monsieur Henri DEJONGHE, Maire d’Auxi-le-Chateau

Henri Dejonghe accueille les membres du conseil en indiquant que cette réunion marque le rattachement de l’Authie à la Canche dans une démarche constructive de protection de l’environnement, de la rivière et de défense contre les inondations.

Malgré les difficultés pour rassembler des volontés de part et d’autre du fleuve Authie qui a été longtemps une frontière notamment entre les départements du Pas-de-Calais et de la Somme, on aboutit aujourd’hui à un projet constructif pour le bien de l’Authie et de ses habitants.

Cette démarche démontre que l’on est capable de rassembler 2 fleuves, 2 vallées qui historiquement étaient en rivalité.

Cette réunion est donc hautement symbolique et Henri Dejonghe remercie les membres pour avoir choisi Auxi pour la première réunion.

A la suite de cette intervention, **Claude Coquart** est nommé Président de séance compte-tenu de la démission de **Bruno Roussel**.

L’ordre du jour est présenté après un tour de table des délégués et des personnes présentes.

2– Intervention de Madame Marie BAVILLE, Sous-Préfète de Montreuil-sur-Mer et de Monsieur Philippe FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-Préfet d’Abbeville

Madame Baville remercie les membres du conseil pour leur invitation et indique que le représentant de l’Etat n’a pas de rôle dans cette réunion d’installation du nouveau conseil. Elle rappelle l’implication des représentants de l’Etat et notamment du secrétaire général précédent de la Préfecture d’Arras, **Monsieur Marc Delgrande**, qui avait animé plusieurs réunions, afin de permettre d’arriver à cette installation.

Madame Baville rappelle qu’en 1992, a été créée une Institution Interdépartementale Pas-de-Calais/Somme pour l’aménagement de la Vallée de l’Authie. Avec l’évolution des compétences et l’arrivée de la compétence GEMAPI qui relève des EPCI-FP, les départements se sont désengagés, amenant les élus locaux à trouver une autre solution pour mettre en œuvre l’aménagement de la vallée de l’Authie.

Plusieurs réunions ont eu lieu depuis 2017 pour travailler sur 2 propositions :

- Soit étendre le périmètre du Symbcéa ;
- Soit créer un syndicat mixte uniquement sur le bassin Authie.

Il a été décidé de travailler plutôt sur l’extension du périmètre du Symbcéa. Un projet de statut a été réalisé avec la participation de chaque EPCI. Tous les EPCI ont délibéré et plusieurs fois. Le Symbcéa reste Symbcéa avec un nouveau nom puisqu’il va prendre la dénomination Canche et Authie actée dans un arrêté inter départemental signé le 25 novembre 2019 par la Secrétaire Générale de la Somme et le Secrétaire Général du Pas-de-Calais approuvant le périmètre et les statuts.

La réflexion concernant l’Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) des fleuves côtiers est toujours en cours et prévoit le transfert d’un certain nombre de missions vers ce futur EPTB.

Cette réunion est placée dans un premier temps sous la présidence du doyen d'âge en raison de la démission de Bruno Roussel acceptée par Monsieur le Préfet. Cela entraîne également l'élection d'un nouveau bureau car les mandats des Vice-Présidents sont tombés avec la démission du Président.

Ce conseil syndical aura pour objet en premier lieu d'élire un président. Ensuite, il faudra fixer le nombre de vice-président et procéder à leur élection également avant de dérouler l'ordre du jour.

Madame Baville remercie les élus pour leur persévérance dans les différentes discussions et réunions ayant permis d'aboutir à ce nouveau périmètre et également la DDTM pour avoir accompagné les travaux.

Monsieur Fournier-Montgieux, Sous-Préfet d'Abbeville s'associe aux propos de Marie Baville. Il salue les élus du Pas-de-Calais et Monsieur le Maire pour leur accueil ainsi que les élus de la Somme pour les Communautés de communes du Ponthieu-Marquenterre, du Coquelicot et de Territoire Nord Picardie.

Cette réunion est importante et ouvre une nouvelle ère de collaboration entre les départements suite à la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP qui amène aujourd'hui aux statuts de ce syndicat. L'Authie était une coupure, et notre rôle est d'en faire une couture pour que les 2 territoires de la Canche et de l'Authie gèrent ensemble cette compétence GEMAPI. **Monsieur Fournier-Montgieux** remercie les élus et leur souhaite de très bons travaux.

3 – Présentation synthétique du périmètre et des statuts du syndicat mixte Canche et Authie

Valérie Chérigié, directrice du Symcèa présente le périmètre et les statuts approuvés par les 10 EPCI-FP membres ainsi que les décisions de ceux-ci en ce qui concerne les compétences à la carte.

(Cf support de présentation).

Bruno Roussel, Président sortant du Syndicat Mixte Canche et Affluents remercie l'ensemble des EPCI pour le travail réalisé. En effet, la première réunion s'est tenue dans cette salle il y a 18 mois à la demande de certains élus de la Canche. Il remercie également les élus qui étaient au départ réticents. Les délibérations démontrent de la confiance accordée après les discussions menées et permettent de créer un projet commun.

Il remercie également les personnes qui ont fait fonctionner l'EPTB Authie jusqu'au terme comme les anciens présidents, Henri Dejonghe et notamment Claude Hertault.

Il remercie les départements du Pas-de-Calais et de la Somme au travers des présidents et des services. Ce travail a permis de clôturer les missions le mieux possible sur le plan financier et des ressources humaines.

Il remercie également les services de l'Etat et notamment Marc Delgrande, qu'il remerciera personnellement.

Il indique que sa démission s'explique par l'extension du périmètre et donc celui du conseil passant de 18 délégués à 30. L'objectif est de légitimer la présidence et de reconstruire un bureau représentatif du nouveau territoire.

4 – Election du Président du Syndicat Mixte Canche et Authie

Monsieur Claude Coquart prend la parole et salue l'assemblée.

Il rappelle que l'élection du Président a lieu à bulletin secret et selon la majorité absolue.

Il fait appel à candidature.

Bruno Roussel présente sa candidature afin de poursuivre l'action enclenchée sur le nouveau périmètre.

Aucun autre candidat ne se prononce.

Monsieur Claude Coquart nomme **Freddy Bloquet** de la Communauté de Communes du Ternois et **Nicolas Pichonnier** de la Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois en tant que scrutateurs pour l'aider au dépouillement.

L'appel de chaque votant est fait pour la remise des bulletins et des enveloppes.

Résultats du premier tour de scrutin

Candidat : **Monsieur Bruno Roussel**

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	3		
Nombre de suffrage exprimés	19		
Majorité absolue	19		

Monsieur Bruno Roussel ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Bruno Roussel remercie Monsieur Claude Coquart et les délégués. Il souligne qu'il s'agit d'un point de départ. Il s'engage à animer et piloter le travail tout au moins jusque l'échéance des élections municipales. Il y a des priorités comme celle de la planification au travers des SAGE et notamment le SAGE de l'Authie. Le plan de gestion des cours d'eau devra être rapidement finalisé pour pouvoir enclencher des opérations concrètes. Il s'agira de construire un travail avec les EPCI comme cela a été fait à l'époque avec ceux de la Canche pour identifier les besoins de chaque territoire. Bruno Roussel présentera à la fin de la séance, un calendrier de travail. L'ambition est d'essayer de voter un budget d'ici les élections. Des simulations ont déjà été présentées aux EPCI et serviront de base à la construction du budget.

Il propose de reporter à une séance ultérieure les délégations au président et aux vice-présidents.

5 – Présentation et validation du règlement intérieur

Il est proposé aux membres de l'Assemblée de valider le règlement intérieur au préalable de la détermination du nombre de vice-présidents et de leur élection.

Valérie Chérigé procède à une relecture synthétique du projet qui a été soumis au préalable à la relecture et aux avis des EPCI. Les modifications ont été intégrées.
Ce texte ne fait pas l'objet de remarques supplémentaires par les délégués.

Concernant l'article 4-2 « Modalités concernant l'appel des participations des EPCI » pour lequel des remarques ont été formulées par les EPCI, **Bruno Roussel** indique que ce fonctionnement permet d'assurer la trésorerie du syndicat en début d'année. Cela se passe assez bien avec les EPCI de la Canche. Il propose de conserver ce fonctionnement dans le nouveau syndicat.

Claude Hertault, délégué et Président de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre remarque que pour cette année, le calcul va être simple pour les EPCI entrant dans le syndicat.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

6 – Les vice-présidents : Détermination du nombre et élection

Nombre de vice-président :

Selon les statuts approuvés par l'arrêté inter préfectoral du 25 novembre 2019, le comité syndical élit en son sein un bureau composé de 11 membres, parmi lesquels le Président et un représentant de chacun des EPCI à fiscalité propre membres. Parmi les membres du bureau sont élus plusieurs vice-présidents dont le nombre est déterminé par le comité syndical dans la limite fixée par le code général des collectivités territoriales. (Article 5211-10 du CGCT : « *Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents* »).

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, le syndicat disposait, à ce jour, de 3 Vice-Présidents.

Au vu de ces éléments, le Président propose de fixer à **3 le nombre de Vice-Présidents**.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Election des vice-présidents :

Bruno Roussel propose 3 délégations :

- Un vice-président chargé des finances et des ressources humaines ;
- Un vice-président chargé de l'entretien et de la restauration des cours d'eau ;
- Un vice-président chargé de la maîtrise des ruissellements et de l'hydraulique Douce.

Il propose de fixer les délégations lors d'une prochaine séance et après avis du bureau.

Il propose également que le premier vice-président soit du bassin de l'Authie.

1 – Election du Premier Vice-Président

Candidat : **Monsieur Francis Petit**

Il indique qu'il est investi dans les questions d'érosion et de ruissellements à la Communauté de communes du Doullennais et depuis la fusion à la Communauté de communes du Territoire Nord Picardie. Son investissement s'explique par les dégâts subis sur la vallée de la Grouches. C'est dans ce sens qu'il a souhaité faire avancer les dossiers. Il a participé aux discussions pour le syndicat Canche et Authie. Il remercie ses collègues des EPCI de la Somme pour leur confiance dans cette candidature de vice-président.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Abstention	1		
Majorité absolue	21		

Monsieur Francis Petit ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé Premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

2- Election du deuxième Vice-Président

Candidat : **Monsieur Marcel Leclercq**

Il indique qu'il est vice-président sur la thématique Entretien et Restauration des cours d'eau depuis 2014. Il est délégué à Ternois Com et conseiller à la commune de Ligny sur Canche.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Majorité absolue	22		

Monsieur Marcel Leclercq ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé deuxième Vice-Président et a été immédiatement installé.

3- Election du troisième Vice-Président

Candidat : Monsieur Philippe Lejosne

Il est vice-président au ruissellement et à l'érosion des sols au Symcéa, vice-président à la communauté de communes des 7 Vallées à l'environnement et la ruralité et maire de Wamin. Il indique qu'en tant qu'agriculteur, ce sujet l'intéresse particulièrement. Ses deux fils revenant sur l'exploitation, il peut envisager de poursuivre cette mission.

	1 ^{er} tour	2 ^{ème} tour	3 ^{ème} tour
Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0		
Nombre de votants	22		
Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau	0		
Nombre de suffrage exprimés	22		
Majorité absolue	22		

Monsieur Philippe Lejosne ayant obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

Il est proposé de reporter la discussion et la détermination des délégations à une prochaine séance.

7- Indemnité des élus

En cohérence avec la rémunération appliquée antérieurement, **Bruno Roussel** propose de retenir la moitié de la rémunération maximale légale selon le tableau suivant pour la tranche entre 100 000 et 199 999 habitants :

SYNDICAT DE COMMUNES

SYNDICAT MIXTE « FERME » (associant uniquement des communes et des E.P.C.I.)

Valeur à compter du 1er janvier 2019		Valeur de l'indice brut 1027 : 46 672,81 Euros, décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017				
POPULATION TOTALE (habitants)	Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Président		Vice-Président		
		Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019		Taux maximal (en % de l'I.B. 1027)	Valeur de l'indemnité au 1er janvier 2019	
		Annuelle	Mensuelle		Annuelle	Mensuelle
-500	4,73%	2 207,62	183,97	1,89%	882,12	73,51
500 à 999	6,69%	3 122,41	260,20	2,68%	1 250,83	104,24
1000 à 3499	12,20%	5 694,08	474,51	4,65%	2 170,29	180,86
3500 à 9999	16,93%	7 901,71	658,48	6,77%	3 159,75	263,31
10 000 à 19 999	21,66%	10 109,33	842,44	8,66%	4 041,87	336,82
20 000 à 49 999	25,59%	11 943,57	995,30	10,24%	4 779,30	398,27
50 000 à 99 999	29,53%	13 782,48	1 148,54	11,81%	5 512,06	459,34
100 000 à 199 999	35,44%	16 540,84	1 378,40	17,72%	8 270,42	689,20
+200 000	37,41%	17 460,30	1 455,02	18,70%	8 727,82	727,32

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

8- Election des membres du bureau :

Les statuts prévoient la constitution d'un bureau de 11 délégués dont le président et vice-présidents, représentant tous les EPCI membres.

Le président indique que les communautés de communes de Desvres-Samer et de Sud-Artois ne sont pas représentées à ce conseil. Il faudra compléter la composition du bureau ultérieurement.

En l'état de la discussion et après une présentation des candidats, la composition du bureau est arrêtée comme suit :

EPCI	Membres
Communauté de Communes des Deux Baies en Montreuillois	Bruno Roussel
	Hubert Douay
Communauté de Communes des 7 vallées	Philippe Lejosne
Communauté de Communes du Ternois	Marcel Leclercq
communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Damien Bricout
Communauté de Communes Desvres-Samer	A nommer
Communauté de Communes du Haut Pays du Montreuillois	Nicolas Pichonnier
Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre	Gérard Lheureux
Communauté de Communes du Pays du Coquelicot	Jean-Marie Guenez
Communauté de Communes Territoire Nord-Picardie	Francis Petit
Communauté de Commune Sud-Artois	A nommer

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

9-Mise en place des commissions thématiques

Conformément au règlement intérieur voté préalablement, Bruno Roussel propose de mettre en place les commissions thématiques.

3 commissions sont créées :

- **La commission Finances et Ressources Humaines;**
- **La commission Entretien et Restauration des cours d'eau ;**
- **La commission Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols.**

Il invite les délégués à se positionner pour ces commissions en séances. Il indique qu'il interrogera en complément les EPCI afin que d'autres élus intéressés puissent également y participer. D'autres personnes non élues ou des experts et techniciens peuvent également participer aux réunions en fonction de l'ordre du jour.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

10 – Nomination à la Commission d'Appel d'Offres

Le règlement intérieur prévoit la mise en place d'une commission d'appel d'offres. Celle-ci interviendra pour les projets dont les marchés font l'objet d'une procédure formalisée selon les seuils en vigueur.

Néanmoins, il est rappelé que le Symcésa a l'habitude de solliciter l'avis de cette commission pour les marchés à procédure adaptée. Dans ces cas, la commission n'a qu'un avis consultatif et n'est pas soumis à la règle du quorum.

La composition de la commission est arrêtée comme suit :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Freddy Bloquet	Claude Coquart
Constant Vasseur	Nicolas Pichonnier
Philippe Lejosne	Alain Carlier
Francis Petit	Catherine Penet-Caron
Jean-Claude Descharles	Hubert Douay

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

11 – Validation du règlement interne pour les procédures adaptées

Le projet présenté préalablement aux EPCI est présenté en séance avec les modifications intégrées.

Sans remarque complémentaire, le règlement est adopté.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

12 – Nomination des délégués aux Commissions Locales de l'Eau Canche et Authie

Bruno Roussel informe les membres du conseil que la CLE de la Canche est présidée par Ghislain Tetard, conseiller régional. Une convention de fonctionnement a été établie entre la CLE et le Symcésa pour préciser les rôles de chacun. Par exemple, les représentants de la CLE sont invités aux conseils syndicaux afin d'avoir une liaison entre les 2 instances.

On proposera d'établir ce même type de convention avec la CLE de l'Authie sachant que la CLE de l'Authie doit être recomposée et réinstallée prochainement.

Pascal Deray intervient pour demander pourquoi le représentant de la CLE Authie n'a pas été convié à une réunion. **M.Trunet**, Président de la CLE de l'Authie indique qu'en l'absence de moyen de fonctionnement, il n'y a pas eu de réunion programmée depuis 2016.

Jean-Charles Bruyelle, membre de la CLE de l'Authie, indique que de nombreux travaux ont été menés mais ceux-ci devront être actualisés.

Bruno Roussel indique qu'il est d'usage que la structure porteuse soit représentée dans la CLE. Il propose que le président du Symcésa représente les CLE dans un premier temps.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

13 – Présentation du logo du Syndicat Mixte Canche et Authie

12

Il est précisé que l'acronyme Symcésa, correspondant au nom du syndicat mixte Canche et Affluents peut être utilisé également pour le syndicat mixte Canche et Authie.

Plusieurs propositions sont présentées avec les codes couleurs des 2 territoires.

Après discussions, les membres du conseil retiennent le logo suivant :



Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

Le Président propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour et reçoit l'accord de l'assemblée.

14 – Transformation du syndicat mixte en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)

Depuis le 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions définies aux 1°, 2°, 5°, 8° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement, quatre missions relevant de la compétence GEMAPI doivent être exercées obligatoirement par les EPCI au terme de la loi NOTRe.

Ces missions sont les suivantes :

- L'aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique (1°) ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau (2°) ;
- La défense contre les inondations et contre la mer (5°) ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines (8°).

En vertu des dispositions de l'article R213-49 du Code de l'Environnement, les EPCI à fiscalité propre compétents pourront transférer ou déléguer, en tout ou partie et sur tout ou partie de leur périmètre, leurs compétences à un Etablissement Public Territorial de Bassin ou à un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau.

Les statuts du Syndicat mixte Canche et Authie prévoient l'exercice des missions GEMAPI sur les bassins versants de la Canche et de l'Authie par transfert ou par délégation de compétence, ainsi que d'autres missions ne relevant pas de la GEMAPI.

Afin que les EPCI puissent confier ces missions relatives à la GEMAPI par délégation, le syndicat mixte doit être labellisé EPAGE.

Il est précisé que ce dossier sera présenté d'ici le début de l'année 2020 et sera transmis à l'ensemble des EPCI.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

15 – Plan de gestion de la Canche et Affluents : Projets de restauration année 2020 Présentation des résultats de la consultation et choix du prestataire

Rappel du plan de financement (validé le 7 novembre 2019)

Plan de financement : Agence de l'Eau 69.15%, Région Hauts de France 16.87%, Propriétaires 13.98%

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation	Montants	Réalisation	Montants
Prévision dépenses 2020		Prévisions recettes 2020	
Travaux	166 401.00€	Agence de l'Eau	183 800€
Equipe	99 375.00 €	Région HDF	44 833.50€
		Propriétaires	37 142.50€
Total	265 776.00 €	Total	265 776.00 €

Consultation dans le cadre d'une procédure adaptée (l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique)

Extrait du rapport d'analyse des offres

Cadre de la consultation et objet

La publication de l'appel d'offres sur la plateforme d'achats a été mise en ligne le jeudi 24 Octobre 2019 à 18h06, jusqu'au lundi 25 novembre 2019 à 17h00 date et heure limite de remise des plis.

Le marché de prestations faisant l'objet d'un cahier des charges techniques est forfaitaire, les candidats doivent intégrer dans leurs offres tous les éléments (matériels adaptés aux travaux en milieu humide, aux chantiers et personnel compétent) liés à la bonne réalisation des travaux.

La main d'œuvre sera réalisée par les équipes en régie du Symcéa ; l'organisation sera définie en fonction de chaque chantier.

Deux lots sont identifiés dans le présent marché. Les candidats peuvent répondre à l'ensemble des deux lots ou seulement à un seul.

- Lot 1 Basse Canche et Affluents : 17 chantiers
- Lot 2 Ternoise, Haute Canche et Affluents : 12 chantiers

SYMCEA - Synthèse des opérations de restauration hydro morphologique - Projets 2019-2020		Quantité	Linéaire (mètres)
Protection périphérique et travaux annexes	prestation engin avec chauffeur		1635
Création abreuvoir classique		2	
Fourniture et pose abreuvoir pompe à museau et support		5	
Fournitures et prestation engin avec chauffeur pour mise en œuvre de l'aménagement de berge technique végétale vivante			1409
Fournitures et recharge granulométrique en m3 (engin + cailloux)		90	
Fourniture et pose barrières bovins		6	
Fourniture et pose PREBAC 1200 L + Accessoires		4	
Abattage et débardage peupliers		31	
Abattage et exportation conifères			40
Fourniture et Plantations		1010	

Les offres doivent être conformes aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions au règlement de consultation :

Rang	Critères	Pondération
1	Prix des prestations détaillés	0,70
2	Valeur technique, appréciée sur la base du mémoire justificatif remis par le candidat	0,20
3	Planning détaillé des opérations	0,10

15

Résultats de la consultation :

Candidatures :

Pour le lot 1 :

2 dossiers de candidatures ont été reçus :

La vérification des candidatures a été réalisée conformément au règlement de consultation reprenant les critères de sélection des candidatures :

- Conformité des pièces administratives
- Capacités professionnelles, techniques et financières appréciées au regard des références fournies par le candidat.
- Capacités économique et financière

Candidat 1 : VINCI Construction terrassement

N° de SIRET : 41033585500228

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Nicolas MENARD

Candidat 2 : HUSSON TP

N° de SIRET : 51171056800011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Patrick Husson

Pour le lot 2 :

3 dossiers de candidatures ont été reçus:

Candidat 1 : VINCI Construction terrassement

N° de SIRET : 41033585500228

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Nicolas MENARD

Candidat 2 : HUSSON TP

N° de SIRET : 51171056800011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Patrick Husson

Candidat 3 : SAS PATOUX TP

N° de SIRET : 35720123500011

Code NAF : 4312B

Nom du représentant légal : Mickaël DEBACQ

Analyse des offres :

L'article 4 du règlement de consultation précise les critères de jugement des offres :

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance relative décroissante, les suivants :

Le critère « prix des prestations » de l'offre fera l'objet d'une note N1 sur soixante (70) établie selon la formule suivante :

$$Note\ N1 = \frac{(Offre\ la\ moins - disante)}{(Offre\ du\ prestataire)} \times 70$$

Le critère « valeur technique » de l'offre fera l'objet d'une note N2 sur vingt (20) établie selon le détail ci-dessous :

Perception globale de l'opération	10
Organisation/méthode	10

Le critère « planning des opérations » de l'offre fera l'objet d'une note N3 sur vingt (10).

Les offres seront classées dans un ordre décroissant au regard du résultat R obtenu selon la formule suivante : $R = N1 + N2 + N3$

Analyse des prix

Lot 1:

Candidat 1	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
VINCI	153 990.12 €	38

Candidat 2	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
HUSSON TP	83 091.00 €	70

Lot 2 :

Candidat 1	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
VINCI	109 503.20 €	32

Candidat 2	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
HUSSON TP	49 431.24 €	70

Candidat 3	Montant € TTC	Note N1 (/ 70)
SAS PATOUX TP	79 291.32 €	44

Résultat global de l'analyse des offres (prix, offre technique et planning)

LOT 1 :

Note globale lot 1 pour VINCI : $38+16.5+8 = 62.5/100$

Note globale lot 1 pour HUSSON TP: $70+15+8 = 93/100$

LOT 2 :

Note globale lot 2 pour VINCI : $32+16.5+8 = 56.5/100$

Note globale lot 2 pour HUSSON TP: $70+15+8 = 93/100$

Note globale lot 2 pour SAS PATOUX TP: $44+15+8 = 67/100$

Conclusion :

Dans ces conditions et compte-tenu du plan de financement, la commission des marchés publics en procédure adaptée réunie le 4 décembre 2019 propose au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Canche et Authie de retenir

- Pour le lot 1 : L'offre de Husson TP pour un montant de 83 091.00 €TTC;
- Pour le lot 2 : L'offre de Husson TP pour un montant de 49 431.24 € TTC.

Cette délibération est validée à l'unanimité des membres du conseil.

16 – Agenda et prochaines étapes

Bruno Roussel souhaite présenter les prochaines étapes de travail du conseil et du bureau. La priorité est donnée à la préparation budgétaire dès début janvier pour une réunion de débat d'orientation budgétaire fin janvier. L'ambition est de voter le budget fin février et avant les élections.

Il évoque les autres dossiers à enclencher dont :

- Mise en place des commissions techniques avec les Vice-Présidents;
- Points avec les EPCI (nouveaux membres et nouveaux périmètres);
- Recrutements prévus (SAGE Authie, animation érosion...);
- Renouvellement des CLE;
- Elaboration des projets de délégation de compétence;
- Missions GEMA : poursuite des programmes en cours (Canche) et élaboration du plan de gestion (Authie);
- Hydraulique Douce : Animation; Poursuite et finalisation des dossiers en cours; appui et développement des nouveaux programmes et plans de gestion (Authie);
- Gestion des risques : Elaboration du programme d'actions du PAPI Canche.
- Et tout autre dossier entrant dans le champ de compétence sur sollicitation des membres.

En clôture de séance, l'organigramme de l'équipe opérationnelle est présenté avec les postes dont le recrutement est prévu dans le contexte Canche et Authie.

Le Président remercie l'assemblée pour son attention et demande s'il reste des questions. En l'absence de questions complémentaire, le Président clôture cette réunion.